

Préambule à la procédure civile

Florian Willi
Avocat, Suva



Préambule à la procédure civile

Florian Willi, avocat
Suva/ALS – Sécurité au travail et protection de la santé, Lucerne

suva

Préambule à la procédure civile: Généralités

- Si la procédure pénale est rattachée au droit public (l'Etat contre l'auteur), la procédure civile oppose quant à elle des **personnes privées**
- Thème du procès: **droit de la responsabilité civile**
 - Obligation de répondre (financièrement) du dommage que l'on cause à autrui
- L'obligation de réparer naît **en cas d'un délit** (art. 41 CO) ou **en cas de violation d'un contrat** (art. 97 CO)
- Mise en œuvre au moyen d'une action civile: **la personne lésée doit ouvrir action** contre la personne tenue à réparation
- Les **frais de procédure** (frais judiciaires et dépens) sont en général mis à la charge de la partie succombante
- **Recours**: la personne tenue à réparation (ou son assureur) se retourne **contre le ou les tiers responsable(s)**

Introduction à la procédure civile: Procédure

1. **Procédure de conciliation** devant l'autorité de conciliation: **Conciliation** ou **autorisation de procéder**
2. **Echange d'écritures**: Demande – réponse – réplique – duplique
3. **Débats principaux** devant le tribunal civil: Plaidoiries et administration des preuves
4. **Prononcé/communication de la décision**
5. **Exécution** (év. recouvrement de la créance par voie de poursuite)

Que va-t-il se passer maintenant?

- Déroulement de l'audience principale devant le tribunal civil
- Les parties en cause:
 - **Eric Tempo**, la personne accidentée
 - L'entreprise **Patron SA**, employeur de fait de la personne accidentée
 - L'entreprise **Interim SA**, entreprise de placement temporaire
- (Le déroulement du procès fictif est légèrement simplifié par rapport à la procédure réelle)